

Une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de East Angus a été tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil au 200, rue Saint-Jean Est, le lundi 1^{er} juin 2026 à 19 h.

Sont présents : Son Honneur le maire Guillaume Landry, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Mathieu Skelling, Demmi Dolbec, Antoni Dumont, Normand Graillon et Nicole Bernier formant quorum sous la présidence du maire.

Est absente : Sabrina Denault Lapointe

Bruno Poulin, greffier-trésorier est présent.

Marie-Pier Dupuis, directrice générale est également présente.

2026-170 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Normand Graillon
Appuyé par le conseiller Mathieu Skelling
À l’unanimité des conseillers présents, le maire n’ayant pas voté.
D’ouvrir la séance du 1^{er} juin 2026. Il est 19 h.

ADOPTÉ

11 personnes présentes dans la salle.

2026-171 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par la conseillère Demmi Dolbec
À l’unanimité des conseillers présents, le maire n’ayant pas voté.
QUE l'ordre du jour est accepté tel que modifié.

ADOPTÉ

Période de questions de l’assistance

Une période de questions a eu lieu.

CORRESPONDANCES DE MAI 2026

- | | |
|---|---|
| 1 | Demande appui – Financement des services en justice municipale
<i>MRC de Matawinie</i> |
| 2 | Rapport mois d’avril
<i>Régie incendie</i> |
| 3 | Contribution 2026
<i>Emploi été Canada</i> |
| 4 | Invitation 45 ^e anniversaire
<i>Centre Action Bénévole du HSF</i> |

2026-172 CORRESPONDANCES DE MAI 2026

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par le conseiller Mathieu Skelling
À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.
QUE les correspondances du mois de mai 2026 soient reçues. **ADOPTÉ**

2026-173 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.
QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2026 soit accepté tel que présenté, les conseillères et les conseillers ayant reçu copies. **ADOPTÉ**

**2026-174 SIGNATURE – CONVENTION DE PARTENARIAT
DESJARDINS CAISSE DU HAUT-SAINT-FRANCOIS POUR
PARTENARIAT CENTRE CULTUREL ET CONCERTS DE LA
GARE**

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par le conseiller Normand Graillon
À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.
QUE le directeur des loisirs, Étienne Bouchard, soit autorisé à signer la convention de partenariat Desjardins Caisse du Haut-Saint-François pour partenariat Centre culturel et Concerts de la Gare. **ADOPTÉ**

**2026-175 SIGNATURES ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX
MUNICIPAUX – DÉVELOPPEMENT EAST ANGUS INC**

Proposé par le conseiller Mathieu Skelling
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.
QUE le maire Guillaume Landry ainsi que le greffier-trésorier Bruno Poulin soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville l'entente relative à des travaux municipaux sur le lot 6 699 134 avec la compagnie Développement East Angus Inc. **ADOPTÉ**

**2026-176 SIGNATURES - ADDENDA ENTENTE RELATIVE À DES
TRAVAUX MUNICIPAUX – PLACE EAST ANGUS S.E.C.**

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Normand Graillon
À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.
QUE le maire Guillaume Landry ainsi que le greffier-trésorier Bruno Poulin soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville l'addenda à l'entente relative à des travaux municipaux avec la compagnie Place East Angus S.E.C. **ADOPTÉ**

**2026-177 SIGNATURES ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX
MUNICIPAUX – LES INDUSTRIES MAVI INC**

Proposé par le conseiller Mathieu Skelling
Appuyé par la conseillère Demmi Dolbec
À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.
QUE le maire Guillaume Landry ainsi que le greffier-trésorier Bruno Poulin soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville l'entente relative à des travaux

municipaux sur le lot 6 426 789 avec la compagnie Les Industries Mavi Inc.

ADOPTÉ

**2026-178 DEMANDE D'AUTORISATION – POUR L'ACCEPTATION
D'UNE OFFRE DE RENONCIATION PARTIELLE À UNE
SERVITUDE DE NON-ACCÈS**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable a transmis, le 20 mai 2026, une offre de renonciation partielle à une servitude de non-accès relativement au lot 5 799 316 du cadastre du Québec, dossier numéro 9 2026 60002;

CONSIDÉRANT QUE cette renonciation vise uniquement la portion identifiée entre les points A-1 et A-2 apparaissant au croquis joint à l'offre;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Transports et de la Mobilité durable consent à cette renonciation en contrepartie d'une somme de trente-quatre mille quatre cent soixante-quinze dollars (34 475,00 \$), excluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la renonciation partielle à une servitude de non-accès constitue une opération taxable en vertu des dispositions applicables à la TPS et à la TVQ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville devra mandater un notaire à ses frais pour préparer et recevoir l'acte notarié requis;

CONSIDÉRANT QUE le ministère exige notamment une résolution autorisant la signature du formulaire d'acceptation de l'offre;

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

a) D'ACCEPTER l'offre de renonciation partielle à une servitude de non-accès transmise par le ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le dossier numéro 9 2026 60002;

b) D'AUTORISER le paiement d'une somme de trente-quatre mille quatre cent soixante-quinze dollars (34 475,00 \$), plus les taxes applicables, ainsi que les frais notariaux associés à cette transaction;

c) D'AUTORISER le maire Guillaume Landry et le greffier-trésorier Bruno Poulin à signer, pour et au nom de la Ville, le formulaire d'acceptation de l'offre ainsi que tout document requis à la finalisation du dossier;

d) DE MANDATER un notaire afin de préparer et recevoir l'acte notarié requis et de transmettre les informations nécessaires au ministère;

e) D'AUTORISER l'administration municipale à transmettre les documents requis au ministère des Transports et de la Mobilité durable dans les délais prescrits.

f) DE FACTURER tous les frais incluant la somme exigible pour la renonciation à Place East Angus S.E.C.

ADOPTÉ

2026-179 APPROBATION DES COMPTES

Proposé par le conseiller Mathieu Skelling

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE les comptes figurant sur la liste des écritures de déboursés du compte général du mois de mai au montant de 427 840.75 \$ (210 364.67 \$ par chèque et 217 576.08 \$ en transfert électronique) ainsi que la liste des écritures de déboursés

du compte salaire du mois de mai au montant de 139 497.16 \$ soient acceptés tels que présentés.

ADOPTÉ

2026-180 VENTE DE TERRAIN – USINAGE MARCOTTE

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Normand Graillon

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

Que le maire Guillaume Landry ainsi que le greffier-trésorier Bruno Poulin soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de East Angus les documents concernant la vente d'une partie du lot 6 436 748 du cadastre du Québec, situé sur la rue Lisieux à Usinage Marcotte, pour un montant de 21 312 \$ excluant les taxes.

Il est entendu que tous les frais relatifs au transfert seront à la charge d'Usinage Marcotte.

ADOPTÉ

2026-181 ADJUDICATION DE CONTRAT – LA BOÎTE D'URBANISME

Proposé par le conseiller Mathieu Skelling
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE la Ville adjuge le contrat de services professionnels pour la révision du plan d'urbanisme et la mise ne place d'un PAE à la firme La boîte d'urbanisme pour un montant de 13 477 \$ excluant les taxes, tel que prévu dans l'offre de services datée du 14 mai 2026.

ADOPTÉ

2026-182 PIIA – 16 RUE HORTON

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une demande visant l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à l'immeuble situé au 16 rue Horton, correspondant au lot 4 180 780 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la demande porte sur l'ajout de rampes en aluminium de couleur blanche en façade ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujetti aux dispositions du règlement municipal relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a procédé à l'analyse de la demande lors de sa séance du 20 mai 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a transmis sa recommandation au Conseil municipal concernant cette demande;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance des documents déposés dans ce dossier ;

Proposé par le conseiller Mathieu Skelling
Appuyé par le conseiller Normand Graillon

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

D'ACCEPTER la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) visant l'immeuble situé au 16 rue Horton, correspondant au lot 4 180 780 du cadastre du Québec, selon les plans et documents soumis au soutien de la demande.

ADOPTÉ

2026-183**DÉROGATION MINEURE – LOT 4 183 155 – CLOUTIER**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une demande de dérogation mineure visant l'immeuble situé sur la rue Cloutier correspondant au lot 4 183 155 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à :

- Autoriser un coefficient d'occupation au sol de 32 % ;
- Autoriser une réduction de la marge latérale à 3,40 m ;
- Autoriser une réduction de la somme des marges latérales à 6,88 m.

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'analyse de la demande lors de sa séance du 20 mai 2026;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié conformément aux dispositions applicables du règlement municipal et de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance de la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme ainsi que des documents déposés au dossier;

Proposé par le conseiller Mathieu Skelling

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé sur la rue Cloutier correspondant au lot 4 183 155 du cadastre du Québec, afin :

- D'autoriser un coefficient d'occupation au sol de 32 % ;
- D'autoriser une réduction de la marge latérale à 3,40 m ;
- D'autoriser une réduction de la somme des marges latérales à 6,88 m.

QUE la présente autorisation est accordée uniquement selon les plans et documents déposés au soutien de la demande.

ADOPTÉ

2026-184**DÉROGATION MINEURE – LOT 6 699 128 – RUE ANGUS SUD**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une demande de dérogation mineure visant l'immeuble situé sur la rue Angus Sud correspondant au lot 6 699 128 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à :

- Autoriser une superficie maximale de 37,16 m² pour l'enseigne collective ;
- Autoriser que le Dollarama et les commerces de la phase 2 aient une enseigne dans l'enseigne collective ;
- Autoriser une superficie maximale d'enseigne murale supplémentaire représentant 100 % de la superficie de l'enseigne murale principale de l'établissement, à condition qu'elle ne soit pas illuminée de l'intérieur.

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'analyse de la demande lors de sa séance du 15 mai 2026;

CONSIDÉRANT QUE un avis public a été publié conformément aux dispositions applicables du règlement municipal et de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance de la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme ainsi que des documents déposés au dossier;

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par la conseillère Demmi Dolbec

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé sur la rue Angus Sud correspondant au lot 6 699 128 du cadastre du Québec, afin :

- D'autoriser une superficie maximale de 37,16 m² pour l'enseigne collective ;
- D'autoriser que les lots 6 699 129 et 6 699 133 aient une enseigne dans l'enseigne collective ;
- Autoriser une superficie maximale d'enseigne murale supplémentaire représentant 100 % de la superficie de l'enseigne murale principale de l'établissement, à condition qu'elle ne soit pas illuminée de l'intérieur.

QUE la présente autorisation est accordée uniquement selon les plans et documents déposés au soutien de la demande. **ADOPTÉ**

2026-185 DÉROGATION MINEURE – LOT 4 181 625 – 117 SAINT-LOUIS

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une demande de dérogation mineure visant l'immeuble situé au 117 rue Saint-Louis correspondant au lot 4 181 625 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser une marge de 4 m pour un garage attaché ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'analyse de la demande lors de sa séance du 20 mai 2026;

CONSIDÉRANT QUE un avis public a été publié conformément aux dispositions applicables du règlement municipal et de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance de la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme ainsi que des documents déposés au dossier;

Proposé par le conseiller Mathieu Skelling

Appuyé par le conseiller Normand Graillon

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 117 rue Saint-Louis correspondant au lot 4 181 625 du cadastre du Québec, afin d'autoriser une marge de 4 m pour un garage attaché.

QUE la présente autorisation est accordée uniquement selon les plans et documents déposés au soutien de la demande. **ADOPTÉ**

2026-186 SECOND PROJET DE RÉSOLUTION DE PPCMOI NUMÉRO 2026-118 POUR L'IMPLANTATION D'UNE HABITATION MULTIFAMILIALE DE 10 LOGEMENTS SUR LE LOT 6 684 302

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de East Angus a adopté un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 780;

ATTENDU QUE le projet est situé dans la zone résidentielle Rc-18 sur la rue Saint-Hilaire;

ATTENDU QUE la demande comprend un élément dérogatoire au règlement de lotissement numéro 746 concernant la superficie minimale de lot et au règlement de construction numéro 747 sur la localisation des portes principales;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a examiné ce projet en fonction des critères d'évaluation fixés par le Règlement sur les PPCMOI et a recommandé son approbation.

EN CONSÉQUENCE

Proposé par le conseiller Normand Graillon
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.
Que le second projet de résolution de PPCMOI 2026-118 autorisant l'implantation d'une habitation multifamiliale de 10 logements sur l'immeuble sur le lot 6 684 302 du Cadastre du Québec, qui se situe au 158-160 rue Saint-Hilaire dans la zone résidentielle Rc-18, en dérogation à l'article 7.6 du Règlement de lotissement numéro 746 et à l'article 6.2 du Règlement de construction, soit adopté aux conditions suivantes :

- Que la superficie minimale du lot pour une habitation multifamiliale de 10 logements soit réduite à 1319,7 m²;
- Que les portes d'entrée soient situées en cours latérales.
- Qu'un permis de démolition soit émis.

ADOPTÉ

2026-187 **ADJUDICATION DE CONTRAT – CONSTRUCTION
PASSERELLE ENTRE LA RUE SAINT-PIERRE ET CHARLES-
GRENIER**

Nom	Prix (taxes exclues)
Excavation Normand Bouchard	17 980 \$
Transport excavation Thompson	17 500 \$

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.
Que la Ville adjuge le contrat afin de réaliser la construction de la passerelle entre la rue Saint-Pierre et Charles-Grenier au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Transport excavation Thompson pour un montant de 17 500 \$ excluant les taxes, selon le document daté du 10 mai 2026.

Que la dépense soit financée à même le surplus cumulé.

ADOPTÉ

2026-188 **APPUI – PROJET LES BANCS MOBILES, TRANSPORT
COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de East Angus compte une population d'environ 4 100 habitants, dont une proportion importante de personnes âgées et de citoyens en situation de vulnérabilité, pour qui les déplacements peuvent représenter un défi;

CONSIDÉRANT QUE le territoire municipal est divisé en deux secteurs (rive nord et rive sud) offrant des services complémentaires, obligeant les citoyens à se déplacer pour accéder à l'ensemble des services essentiels;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de solutions de transport collectif flexibles et accessibles rend les déplacements difficiles pour les personnes sans véhicule ou ayant un accès limité à l'automobile;

CONSIDÉRANT QUE le projet « Le banc mobile – transport communautaire » propose une solution innovante, simple et à faible coût reposant sur l'installation de bancs identifiés servant de points de rencontre pour du transport citoyen spontané;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative favorise l'entraide, la solidarité citoyenne, la réduction de l'isolement social et l'amélioration de la mobilité locale;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'inscrit dans une démarche de développement durable, d'inclusion sociale et d'amélioration de la qualité de vie des citoyens;

Il est unanimement résolu

QUE le conseil municipal de la Ville de East Angus appuie officiellement le projet pilote « Le banc mobile – transport communautaire »;

QUE la Ville reconnaisse l'importance de soutenir des initiatives communautaires innovantes visant à améliorer la mobilité et l'accès aux services pour l'ensemble de la population;

QUE la Ville collabore, dans la mesure de ses capacités, avec les partenaires du milieu, dont le CIUSSS de l'Estrie – CHUS, la CDC du Haut-Saint-François et Transport HSF, à la mise en œuvre du projet;

QUE la Ville encourage les démarches visant l'obtention de financement et la mobilisation des partenaires nécessaires à la réalisation du projet;

QUE copie de la présente résolution soit transmise aux organismes partenaires et aux instances concernées.

ADOPTÉ

2026-189 EMBAUCHE – MAXIME FOURNIER – JOURNALIER / JOURNALIER OPÉRATEUR

Proposé par le conseiller Mathieu Skelling

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE la Ville engage monsieur Maxime Fournier, en date du 8 juin 2026 à titre d'employé en probation à l'échelon 4 de journalier / journalier opérateur de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉ

2026-190 EMBAUCHE – CRISS AUBIN – JOURNALIER / JOURNALIER OPÉRATEUR

Proposé par le conseiller Normand Graillon

Appuyé par la conseillère Demmi Dolbec

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE la Ville engage monsieur Criss Aubin, en date du 8 juin 2026 à titre d'employé en probation à l'échelon 5 de journalier / journalier opérateur de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉ

2026-191 EMBAUCHE – MALIK BILODEAU – JOURNALIER SAISONNIER

Proposé par le conseiller Mathieu Skelling

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE la Ville engage monsieur Malik Bilodeau, en date du 3 août 2026 à titre d'employé en probation à l'échelon 2 de journalier saisonnier de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉ

2026-192 EMBAUCHE – CATHERINE ALARIE-ÉMARD – JOURNALIER SAISONNIER

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.
QUE la Ville engage madame Catherine Alarie-Émard, en date du 3 août 2026 à titre d'employé en probation à l'échelon 7 de journalier saisonnier de la convention collective en vigueur. **ADOPTÉ**

2026-193 SALAIRES - ÉTUDIANTS ÉTÉ

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par la conseillère Demmi Dolbec
À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.
QUE la Ville fixe les taux horaires suivants pour les postes d'étudiants d'été à compter du 1er mai 2026 :

Coordonnateur du Service d'Animation Estival	
Taux horaire :	21,00 \$
Éducatrice spécialisée du Service d'Animation Estival	
Taux horaire : TES	23,35 \$
Taux horaire : Intervenante	20,00 \$
Chef-Animateur	
Prime horaire :	2,00 \$
Employés du SAE, préposé à la bibliothèque, préposé au BAT, autres	
Taux horaire :	
• 1re année (Salaire minimum + 0,50 \$)	17.10 \$
• 2e année (Salaire minimum + 0,75 \$)	17.35 \$
• 3e année (Salaire minimum + 1,00 \$)	17.60 \$
• 4e année (Salaire minimum + 1.50 \$)	18.10 \$
• 5e année (Salaire minimum + 2,00 \$)	18.60 \$
• 6e année (Salaire minimum + 2,50 \$)	19.10 \$
Sauveteurs des piscines municipales	
Taux horaire :	
• Chef sauveteur :	25,00 \$
• Moniteur cours de natation:	24,00 \$
• Classe sauveteur national	
o 1re année :	17,35 \$
o 2e année :	19,35 \$
o 3e année :	21,35 \$
o 4e année :	22,35 \$
o 5e année :	23,35 \$
o 6e année :	24,35 \$
o 7e année :	25,35 \$
• Classe croix ou médaille de bronze :	17,10 \$

ADOPTÉ

2026-194 RAPPORT DU MAIRE 2026

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le rapport du maire pour l'année 2026 soit accepté tel que présenté.

QUE la publication du rapport se fasse uniquement sur le site internet de la Ville tel que prévu au règlement d’affichage de la Ville. **ADOPTÉ**

**2026-195 ADOPTION SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 895
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 745**

Proposé par le conseiller Normand Graillon
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l’unanimité des conseillers présents, le maire n’ayant pas voté.
QUE le second projet de règlement numéro 895 intitulé « Règlement 895 modifiant le règlement de zonage numéro 745 » soit adopté. **ADOPTÉ**

**2026-196 ADOPTION RÈGLEMENT 896 SUR LE CONTRÔLE
INTÉRIMAIRE**

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par la conseillère Demmi Dolbec
À l’unanimité des conseillers présents, le maire n’ayant pas voté.
QUE le règlement numéro 896 intitulé « Règlement 896 sur le contrôle intérimaire » soit adopté. **ADOPTÉ**

**2026-197 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 897 – RÈGLEMENT SUR
LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE DE EAST
ANGUS**

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Nicole Bernier, avec demande de dispense de lecture à l’effet qu’à une prochaine séance de ce conseil, le règlement numéro 897 intitulé « Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de East Angus » sera présenté pour adoption. **ADOPTÉ**

**2026-198 DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT 897 – RÈGLEMENT SUR
LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE DE EAST
ANGUS**

Proposé par le conseiller Mathieu Skelling
Appuyé par la conseillère Demmi Dolbec
À l’unanimité des conseillers présents, le maire n’ayant pas voté.
QUE le projet de règlement numéro 897 intitulé « Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de East Angus » soit déposé. **ADOPTÉ**

**2026-199 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 898 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT 880 DÉCRÉTANT DES TAUX DE TAXATION ET
DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR
L’ANNÉE FINANCIÈRE 2026**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Antoni Dumont, avec demande de dispense de lecture à l’effet qu’à une prochaine séance de ce conseil, le règlement numéro 898 intitulé « Règlement 898 modifiant le règlement 880 décrétant des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l’année financière 2026 » sera présenté pour adoption. **ADOPTÉ**

**2026-200 DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT 898 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT 880 DÉCRÉTANT DES TAUX DE TAXATION ET
DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR
L'ANNÉE FINANCIÈRE 2026**

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Mathieu Skelling
À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.
QUE le projet de règlement numéro 898 intitulé « Règlement 898 modifiant le
règlement 880 décrétant des taux de taxation et de tarification des services
municipaux pour l'année financière 2026 » soit déposé. **ADOPTÉ**

Période de questions de l'assistance

Aucune question

2026-201 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Normand Graillon
À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.
QUE la séance soit levée. Il est 19 h 47. **ADOPTÉ**

Guillaume Landry, maire Bruno Poulin, greffier-trésorier
Ville de East Angus Ville de East Angus

En signant le procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions.

Certificats de crédit disponibles

Numéro	Nom
2026-178	Demande d'autorisation – pour l'acceptation d'une offre de renonciation partielle à une servitude de non-accès
2026-179	Approbaton des comptes
2026-181	Adjudication de contrat – La boîte d'urbanisme
2026-182	PIIA – 16 rue Horton
2026-187	Adjudication de contrat – Construction passerelle entre la rue Saint-Pierre et Charles-Grenier
2026-188	Appui – Projet Les bancs mobiles, transport communautaire
2026-189	Embauche – Maxime Fournier – Journalier / Journalier opérateur
2026-190	Embauche – Criss Aubin – Journalier / Journalier opérateur
2026-191	Embauche – Malik Bilodeau - Journalier Saisonnier
2026-192	Embauche – Catherine Alarie-Émard – Journalier saisonnier
2026-193	Salaires – Étudiants été